



# peut on revenir sur son accord apres avoir signer un avenant

Par **Will95**, le **12/05/2019** à **19:29**

Bonjour

je suis a temps partiel suite a un accident de travail (invalidite niveau 1).Mon employeur ma fait signer un avenant a mon contrat de travail ,je travaille 4 jours sur 6(lundi,mardi,jeudi,samedi) de 6h a10h30 et repos mercredi et vendredi

.Suite a ce changement ,je dois travailler 5 jours sur 6 et de 17h15 a 20h30 le lundi,mardi,jeudi,vendredi et le samedi de 15h10 a 20h30,repos le mercredi.

Il faut savoir que je suis suivie par des kines (sec et balneo) lundi apres-midi et mercredi apres-midi.je leur en est fait par,il mon indiquer que je devais changer mes consutation (avoir un kine et pouvoir changer mes horaire est difficile)et cela bien avant ma reprise de travail a temps partiel ,reducation pendant mon arret.

Est ce que je peu revenir sur mon avenant que j ai deja signer?

Devait il me laisser un delai de reflexion ?

Cordialement.

Williams Bureau